



HELP! annulation de licenciement

Par **nanoozinha**, le **27/11/2008** à **21:24**

Bonjour,

Malgré une annulation de licenciement (copie du jugement : ->>> <http://www.the-wa.com/jugement/>), mon ex employeur na m'a fait à ce jour aucune proposition d'indemnisation, seul le remboursement des frais d'avocat. Que faire, vers qui me tourner et à combien puis-je prétendre?

Merci d'avance de m'accorder un peu de votre temps

Cordialement,
Chelbia